

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 14 décembre 2020 à 21h03 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon et madame la conseillère Nicole Champagne tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Tenue à huis clos de la présente séance;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021;
5. Publication des prévisions budgétaires 2021;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

20-12-395

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents et que tous connaissaient la date de présentation publique sur le budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-12-396

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-12-397

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

ATTENDU que les séances sont disponibles sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-12-398

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU qu'une séance publique a été tenue juste avant cette réunion extraordinaire afin de présenter en détail le budget à la population;

Monsieur le Maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2021, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	4 704 715 \$
Tenant lieu de taxes	56 648 \$
Revenus de source locale	647 022 \$
Transferts	720 870 \$
TOTAL DES RECETTES	6 129 255 \$

DÉPENSES

Administration générale	965 688 \$
Sécurité publique	559 045 \$
Transport routier	1 835 375 \$
Hygiène du milieu	759 758 \$
Santé et bien-être	64 497 \$
Urbanisme et mise en valeur	535 530 \$
Loisirs et culture	505 612 \$
Frais de financement	277 272 \$
Remboursement de la dette	329 967 \$
Activités d'investissement	- \$
Réserves financières	296 411 \$
Affectation	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	6 129 255 \$

Suite à cette présentation,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2021, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 6 129 255 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-12-399

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la Municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Étant donné que le journal local L'Arrivage est diffusé sur le territoire de la municipalité est conforme aux exigences prévues au 2^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2021 dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20-12-400

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 21h07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin